

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
Séance du 30 JANVIER 2025

CONVOCATION DU 23 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente janvier à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 23 janvier 2025 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Fabienne SOULIÉ- Maurice BARDIER- Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI-Florent TAFFARELLO.

Excusés : Éric SAZY

Guillaume POUJOL qui avait donné procuration à Thierry ROUVILLAIN

Invitée : NARCISSE Isabelle Secrétaire

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	9	10

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024. Sans aucune remarque le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Autorisation de déposer le marché public pour l'aménagement des Espaces Publics Cœur du Village : Dél. : 2025/02

Monsieur le Maire présente au conseil les pièces du marché public pour l'Aménagement des espaces publics du cœur de village.

- Rappelle que la Phase Pro élaborée par le Cabinet d'Etudes ATELIER GAMA le Cabinet d'Etudes OTCE infra (co-traitant) a été validée par le Conseil Municipal en séance du 17 décembre 2024.
- Propose de lancer une consultation en procédure adaptée, le dossier sera déposé en dématérialisation avec un profil acheteur www.ladepeche-marchespublics.fr, le marché sera divisé en lots comme suit :

Lot 1 "VOIRIES RESEAUX DIVERS"

- Tranche ferme : Réhabilitation du cœur de Village
- Tranche optionnelle : Réhabilitation du cœur de village

Lot 2 "PLANTATION ET ARROSAGE"

- Tranche ferme : Réhabilitation du cœur de Village.
- Indique que l'estimation prévisionnelle du marché

s'élève à la somme de 535 758.40 € HT pour la tranche ferme.

Le conseil, où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le lancement du marché public
- S'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de ce projet
- Fixe les critères d'attribution valent pour tous les lots

N°	Description	Pondération
1	<p>Prix</p> <p><i>Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i></p>	40
2	<p>Valeur technique</p> <p><i>La notation du critère Valeur technique sera effectuée sur la base du mémoire technique remis par l'opérateur économique.</i></p> <p><i>Sous-critères :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Notation de l'item 1 du mémoire technique : /15 points • Notation de l'item 2 du mémoire technique : /10 points • Notation de l'item 3 du mémoire technique : /20 points • Notation de l'item 4 du mémoire technique : /10 points • Notation de l'item 5 du mémoire technique : /5 points <p><i>Note Valeur technique = Note Item 1 + Note Item 2 + Note Item 3 + Note Item 4 + Note Item 5</i></p>	60

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2. Convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité pour implantation d'un coffret au terrain de Tennis : Dél. : 2025/01

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été demandé au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne en 2021 d'étudier la mise en place d'un branchement électrique pour le terrain de tennis communal.

Il présente au Conseil le projet d'exécution des travaux ainsi que la convention de reconnaissance de servitude légale pour le branchement de la parcelle communale ZC 59.

Le Conseil, où l'exposé de Monsieur le Maire

- Valide le projet d'implantation du branchement électrique du terrain de tennis.
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de reconnaissance de servitude légale ci-jointe afin d'établir à demeure un câbles réseau souterrain sur une longueur totale d'environ 30 m ainsi que l'implantation à demeure de deux coffrets référencés sur le plan d'étude avec les remontées de câbles dans les coffrets en saillie.

3. Télétransmission des délibérations budgétaires au contrôle de légalité pour le Centre Communal d'Action Sociale : Dél.2025/03

Monsieur le Maire rappelle que le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion de la commune qui devra être généraliser au plus tard pour l'exercice 2026. La collectivité a décidé de le mettre en place pour les comptes 2024. La vérification des prérequis techniques à respecter pour adoption du CFU a fait apparaître la nécessité de formaliser une pratique actuellement mise en œuvre au sein de la commune : la télétransmission en Préfecture des décisions et documents budgétaires du CCAS via le même émetteur que celui utilisé pour la commune.

En effet, le CCAS de Le Cabanial est un budget rattaché au sens du décret n°87-130 du 26/02/1987 et de l'article R212-32 du code de l'éducation, ses recettes de fonctionnement annuelles sont inférieures à 30 489,80 euros.

Dans ce cas, il est admis par la direction générale des collectivités locales que, bien que le CCAS dispose d'une personnalité morale distincte de l'entité de rattachement, il est tout de même possible de télétransmettre ses délibérations budgétaires, et pour ses seules délibérations budgétaires, via l'émetteur de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

Décide de confirmer la télétransmission des délibérations budgétaires du CCAS, et uniquement les délibérations budgétaires, via l'émetteur de la commune

4. QUESTIONS DIVERSES

- Présentation de devis de l'entreprise BOUNOUA d'un montant de 550 € TTC pour le changement de la ventilation mécanique contrôlé au logement 45 route de Revel au Grand Rey : le conseil approuve à l'unanimité
- Présentation d'un devis pour la fourniture de panneaux de signalisation aux quatre coins en raison d'un vol pour 536.35 € TTC : le conseil approuve à l'unanimité
- Présentation des travaux à effectuer à l'Eglise : Coffret électrique pour 280.80 € TTC, rénovation du plancher pour accéder aux cloches fait par l'agent municipal Mise en place d'une amulette pour la protection incendie comprise dans le coffret
- Lecture de la lettre de Madame PRIM pour la remise des clefs de l'Eglise Monsieur le Maire remercie le dévouement de Madame PRIM
- Ecole : Madame SOULIÉ Fabienne fait le compte-rendu sur le budget du RPI

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h 45

Ont signé au registre

- Monsieur Vincent DE CONTI, secrétaire de séance
- Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire de Le Cabanial

A/F

